

M.T.T.HERBLINOIS

Règlement intérieur entraînements 2026

piste de Fay de Bretagne

Les stages et entraînements organisés par le Moto Tout Terrain Herblinois sur le circuit de la Loire Atlantique à Fay de Bretagne (44) sont accessibles uniquement aux licenciés ou pass circuit FFM 2026 et seulement suivant les conditions suivantes :

Article 1 – MODALITES D'INSCRIPTION :

Les inscriptions se feront via le site [engage sport](#) (paiement par Carte Bancaire) pour les licenciés FFM. Les licences à la journée ou pass circuit seront admises. Une priorité sera donnée aux pilotes licenciés du club. Dès lors que vous validez votre engagement, vous vous engagez à respecter ce règlement ainsi que celui du circuit.

Votre inscription ne veut pas dire Engagé !

Seuls 60 pilotes seront retenus sur le site d'engagement en ligne. Un message informatique vous sera alors adressé pour confirmation de participation, via engage sport.

Pour l'année 2026, le tarif du droit d'inscription est de :

Licencié MTH : 80 €

Licencié autre club : 115 €

(Malheureusement, pas de série side-car suite aux incivilités de 2019)

Article 2 – DESISTEMENT :

Les désistements ne seront acceptés que sur présentation d'un certificat médical (Remboursement total de l'engagement, hors part du site d'engagement 3€). Toute annulation pour un autre motif, ne sera pas remboursée. Désistement uniquement sur le site Engage sport. En aucun cas le pilote se désistant ne peut se faire remplacer. Seule l'organisation se chargera de ce remplacement par un pilote de la liste d'attente. En cas d'absence non excusée, le droit d'inscription sera encaissé totalement. Les conditions météorologiques le jour du roulage ou stage ne sont pas facteurs de remboursement.

Article 3 – VERIFICATIONS : L'accueil se fera à partir de 8h00. Chaque pilote devra présenter :

- Sa licence FFM en cours de validité (2026) ou Pass circuit
- Une pièce d'identité

Vérifications Techniques : le pot d'échappement devra être aux normes FFM (la limite de bruit est de 109dB maxi en dynamique) ; un contrôle en dynamique par sonomètre est effectué en permanence par le circuit ; les béquilles devront être attachées ; les phares, clignotants, rétroviseurs devront être protégés.

Tapis environnemental moto obligatoire (si absent : prêt au tarif de 10 € ou vente au tarif de 50 €).

- Equipements obligatoires : casque, dorsale et gants homologués (voir RTS FFM (www.ffmoto.org)), bottes, combinaison en cuir ou pantalon et blouson en cuir solidaire.

M.T.T.HERBLINOIS

Article 4 - DEROULEMENT DES ENTRAINEMENTS :

L'ouverture de la piste se fera après les contrôles administratifs et techniques.

Les entrainements se dérouleront en 3 séries de niveaux différents, de 9h à 12h, de 14h à 17h30 avec une pause de 30 minutes l'après-midi ; 20 pilotes maximum par session sur la piste.

La sécurité et les contrôles sont assurés par des officiels de piste licenciés FFM et des secouristes d'associations agréés.

Article 5 - REGLES D'ORGANISATION :

- Les pilotes non-inscrits ne seront pas autorisés à rentrer dans l'enceinte du circuit.
- Un seul accompagnateur par pilote est autorisé dans l'enceinte du circuit.
- Les véhicules doivent être stationnés exclusivement sur le parc pilotes et de bonne façon, laissant un accès libre pour les secours.
- Les pilotes et accompagnateurs ont accès uniquement à la zone « parc pilotes », les autres zones de l'enceinte du circuit leur sont interdites.
- Pour des raisons de sécurité, les responsables pourront proscrire les couvertures chauffantes, en cas de disjonction récurrente.
- Chaque participant devra se retourner avec ses déchets. Nous devons laisser ce bel outil aussi propre que ce que nous le trouvons.
- Vos motos doivent **obligatoirement** être **stationné sur des tapis environnementaux**. De même, toute opérations de mécanique se fera sur ces tapis. Si vous ne disposez pas d'un tapis vous serez dans l'obligation d'en louer un à la journée (tarif : 10€ la journée) ; ou bien de l'acheter (tarif : 50€)

LE PUBLIC, LES ENFANTS ET LES ANIMAUX SONT INTERDITS DANS LA LIGNE DES STANDS ET A L'INTERIEUR DES STANDS.

Comportement : chaque pilote est responsable de ses biens et de son accompagnateur. En cas d'incivilités de la part du pilote ou de son accompagnateur envers les membres de l'organisation ou les officiels, le pilote se verra refuser l'accès aux entrainements.

Environnement : des sanitaires (toilettes et douches) sont à disposition des participants. Les lieux communs et la zone parc coureurs doivent rester propres, les poubelles et différents déchets devront être évacués par vos soins.

Lutte Anti-dopage : des contrôles anti dopage pourront être réalisés. Un contrôle positif entrainerait l'exclusion de la journée et d'éventuelle poursuite.

Les incidents pouvant survenir en cours de journée ou les conditions météorologiques défavorables ne peuvent être cause de remboursement.
Le club décline toute responsabilité en cas de manquement à ce règlement et ses annexes, votre responsabilité civile sera alors engagée. Selon les cas, le Moto Tout Terrain Herblinois se réserve le droit d'appliquer des sanctions, voir d'engager des poursuites.